



Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit

Bulletin d'information municipal - N° 3 • Juillet 2020

Le mot du Maire

Sommaire

- Vie scolaire et Périscolaire
- Tour de France
- Travaux fruitière
- Site internet
- Illiwap
- Déclaration ruches
- Renouée du Japon
- Panneau Arrière
- Odynéo
- Compteur Linky
- Duo Ziriab
- Canicule
- Nuisances sonores
- Charte du Colombier
- Etat-civil
- Infos utiles

Bonjour à toutes et à tous,

Avec la crise sanitaire que nous venons de traverser et que nous traversons encore, ces dernières semaines ont vu notre quotidien profondément bouleversé. Le Conseil Municipal est malgré tout resté mobilisé. Merci à tous d'avoir respecté les consignes du confinement pour nous protéger les uns des autres et d'avoir fait preuve de civisme et de solidarité.

Merci également à l'ensemble de nos agents qui, malgré ce confinement, ont continué d'assurer leur mission de service public, que ce soit sur le terrain ou en télé travail.

La commune, soucieuse de la santé de ses concitoyens, a fait confiance au conseil scientifique qui préconise le port du masque pour toutes sorties indispensables. C'est pourquoi Arrière-en-Valromey s'est associée à la région et au SIVOM pour la distribution de masques afin de fournir chaque habitant de la commune.

Grâce aux efforts de chacun d'entre nous, nous avons eu la chance d'être pratiquement épargnés.

Nos comportements ne doivent pas redevenir comme avant. Le virus est toujours bien présent et nous devons rester vigilants et continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation sociale.

Je voudrais aussi adresser mes remerciements à tous les soignants et aux aides à domicile qui ont pris en charge nos aînés sur l'ensemble de la commune.

La réunion d'installation du nouveau Conseil Municipal s'est tenue le mercredi 27 mai et nous avons pu prendre officiellement nos fonctions. L'ensemble de l'équipe se joint à moi pour vous remercier de la confiance que vous nous avez accordé dès le premier tour des élections municipales du dimanche 15 Mars dernier. Nous sommes désormais déterminés à répondre à vos attentes, à renforcer au quotidien la concertation et la communication afin de construire ensemble l'avenir d'Arrière-en-Valromey.

Au cours de cette réunion j'ai proposé au Conseil Municipal, un nouveau schéma d'organisation, avec quatre adjoints, qui a pour objectif de répondre au mieux aux nombreux enjeux de notre commune nouvelle. Les rôles sont donc clairement définis au sein des différentes commissions. Celles-ci ont pour but de travailler autour de différents axes afin de maintenir une stratégie d'investissements raisonnés et réguliers, au profit notamment de nos écoles, de la restauration de notre patrimoine, de l'élaboration de la carte communale, de la liaison du réseau d'eau entre Lochieu et Virieu-le-Petit, de la relance du projet de parc photovoltaïque, de l'amélioration de la communication vis-à-vis des habitants, du développement d'initiative associative ou d'animation au sein de notre village...

Nous rêvons toutes et tous d'une commune dynamique où il fait bon vivre dans un cadre naturel encore bien préservé.

Prenez soin de vous et passez un bel été.

Bien à vous.
Annie MEURIAU

Gestion de la réouverture de l'école pendant la crise sanitaire.

Le mois de mai a été marqué par la réouverture de l'école élémentaire et la mise en place d'une garderie, à Virieu-le-Petit, pour les enfants du personnel indispensable à la gestion de la crise sanitaire. En raison des contraintes sanitaires, nous n'avons pas pu assurer la réouverture de l'école maternelle à Brénaz.

L'Éducation Nationale est libre dans son organisation de reprise de l'école (jour, classe, niveau, accueil de tous les enfants qui le souhaitent ou pas...). La commune n'avait pas à s'ingérer dans ce choix ni dans le choix des parents, qu'ils aient décidé un retour des enfants à l'école ou qu'ils aient préféré continuer l'enseignement à distance.

Aussi, la commune, en partenariat étroit avec les institutrices, s'est pleinement mobilisée et a anticipé la reprise de l'école pour que tout soit prêt dès le 12 mai. Tous les locaux de l'école élémentaire, de la garderie et de la cantine ont bénéficié d'un marquage au sol et d'un nettoyage spécifique « COVID-19 » dans le respect du protocole sanitaire fixé par l'Éducation Nationale (nettoyage virucide, fongicide et bactéricides).

Des stocks de produits adaptés ont été commandés et mis à disposition du personnel pour une désinfection des locaux plusieurs fois par jour.

Le service de cantine a également été assuré avec un accueil de 10 enfants maximum sauf pour la garderie où le repas était tiré du sac.



Toujours très en lien avec l'équipe éducative et au fur et à mesure de l'évolution de la situation sanitaire, afin que le maximum de parents aient la possibilité de reprendre leur activité professionnelle et pour les enfants qui n'étaient pas accueillis normalement dans leur classe, nous avons pu élargir l'accueil de la garderie.

Le 7 juin, le Président de la République nous annonçait une reprise obligatoire pour toutes les écoles le 15 juin. Les enfants ayant cours jusqu'au vendredi soir, il a été impossible de mobiliser le personnel nécessaire au déménagement de la garderie et au réaménagement des écoles avant le lundi. Nous avons donc dû, encore une fois, demander aux parents de faire un effort pour la garde de leurs enfants ce jour là et nous les en remercions.

Tout cela a demandé beaucoup d'énergie à tout le monde et en particulier à notre équipe enseignante qui a fait preuve d'un grand professionnalisme en se mobilisant pour trouver des solutions afin de réserver le meilleur accueil possible aux enfants. Je veux ici les en remercier.

Merci également à notre ATSEM qui a géré la garderie et à tous nos agents techniques qui sont intervenus pour la cantine, la désinfection des locaux, les déménagements...

Et enfin, bravo à tous les enfants pour leur capacité d'adaptation face à cette situation inédite avec des repères complètement bouleversés. Ils ont été respectueux du protocole, disciplinés et compréhensifs.

L'enfant et sa prise en charge ont vraiment été au cœur de notre réflexion pour assurer, dans la mesure du possible, leur sécurité et leur bien-être. ■

Confection de masques

Des petites mains ont mis à profit la période du confinement pour s'atteler bénévolement à la confection de masques à destination des enfants de l'école.

Il leur a fallu faire preuve d'imagination pour trouver de l'élastique (en rupture de stock), du tissu... mais le résultat était bien là, même si nous n'avons pas eu à faire à des couturières hors pair et on les en remercie. ■



Classe définitive

La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale a confirmé le maintien de la 3ème classe de manière pérenne. C'est une très bonne nouvelle pour notre école. ■

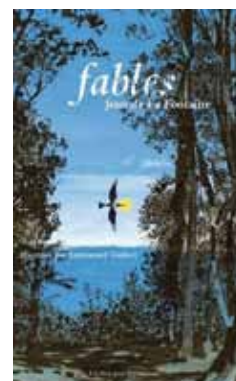


Remise des calculettes aux CM2

Le vendredi 3 juillet en fin d'après-midi, les 8 enfants quittant l'école élémentaire pour le collège ont reçu de la municipalité une calculatrice.

De plus, le ministre de l'Éducation Nationale M. Jean-Michel BLANQUER a tenu à ce que soit remis un livre des fables de la fontaine, pour favoriser la lecture pendant les vacances. Lancée en juin 2017, l'opération nationale «Un livre pour les vacances» a pour objectif d'encourager la lecture personnelle des élèves de CM2.

Nous souhaitons à ces futurs collégiens une bonne intégration au collège et une belle réussite.



Pique-nique à la cantine

Comme chaque année, le dernier jour à la cantine, c'est pique-nique, et c'est dans la bonne humeur qu'une vingtaine d'enfants ont partagé ce repas sous un joli ciel bleu. ■





Figure emblématique de notre territoire avec ses quatre voies d'accès, le Grand Colombier fait partie de ces montagnes profondément ancrées dans leur culture locale. Le Tour de France l'a incontestablement doté d'une renommée sportive et médiatique internationale. A la fois craint et admiré, il ne laisse personne indifférent.

Si le col du Grand Colombier n'est pas le plus connu en France, il est l'un des plus difficile si l'on en croit les cyclistes.

Tout doucement, il prend le chemin pour devenir peut être aussi mythique que le Mont Ventoux.

La commune d'Arrière-en-Valromey sera donc placée, cette année encore, sous le signe du vélo puisqu'elle sera traversée d'un bout à l'autre le **13 septembre** prochain par le Tour de France avec une ascension du massif jusqu'à la selle de Fromental et l'ascension du col de la Biche pour terminer par une arrivée au Grand Colombier.

Deux visuels sont en cours de préparation sur cette étape : un organisé par les Jeunes Agriculteurs et les Notaires de l'Ain au dessus des réservoirs de Virieu-le-Petit et un au col de la Biche dans la Combe du Cimetière organisé par le Conseil Départemental. Ces deux visuels vont permettre de communiquer sur la fruitière à comté, les communes forestières, l'Arrière « rivière sauvage » et bien sûr le Grand-Colombier. Nos producteurs locaux pourraient être associés à ces démarches.

C'est une belle occasion de faire connaître notre territoire et de mettre en valeur les atouts naturels de notre région.

Si le cœur vous en dit, vous pouvez toujours ressortir vos vieux vélos, les décorer et les exposer sur le passage du Tour. Le Conseil Départemental devrait pouvoir nous fournir en drapeaux et banderoles.

Cette étape du Tour de France sera précédée, avec le même itinéraire, par le Tour de l'Ain le 9 août. ■



Passage du Tour de France au Colombier en 2017

Travaux de la fruitière

Le projet de fruitière à comté se concrétise avec les travaux qui suivent leur cours et nous laissent entrevoir une ouverture pour le début de l'année prochaine.

Un projet territorial qui signe à la fois l'affirmation de nos traditions agricoles et un projet d'avenir pour l'agriculture locale. ■



Site internet



Notre site internet est toujours en cours de réalisation mais il est déjà bien avancé. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques si vous constatez des oublis ou des erreurs dans les différentes rubriques.

Vous pouvez le consulter avec le lien suivant : <https://arviere-en-valromey.fr> ■

La commune s'est dotée d'un nouvel outil de communication innovant et rapide « illiwap ». Il intervient en complément de tous les autres moyens de communication en place au sein de la mairie.

Cette application permet de diffuser des informations, des vigilances ou des alertes directement à tous les habitants. Très simple d'utilisation, illiwap est disponible 24 h/24 et 7 j/7. Sans collecte de données personnelles, illiwap respecte la vie privée des utilisateurs. Un algorithme permet de garder l'anonymat, même en cas de message géolocalisé.

Ce système est un complément idéal par rapport au site internet et au bulletin municipal. Il permet de communiquer de manière simple avec les habitants et peut servir à promouvoir les manifestations qui font vivre notre commune. On informe sur tout ce qui est important pour la commune (alerte météo, accidents, travaux, informations par rapport à l'école...)

Cette application est totalement gratuite pour les utilisateurs, illimitée et sans publicité. Elle est simple et ne demande aucune inscription ni aucune information personnelle.

Pour télécharger l'appli, rendez-vous sur votre Google Play (Android) ou votre Apple Store (iOS).

Entrez «illiwap» dans la barre de recherche. Une fois l'application trouvée, cliquez sur le bouton «Installer» pour télécharger l'application sur votre smartphone.

Ce service devrait être mis en fonction le 20 juillet. N'hésitez pas à télécharger l'application .

Les habitants ont la possibilité de signaler directement à la mairie tout problème rencontré : fuite d'eau, dégradations... ■



Déclaration de ruches : du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22



Lutte contre la Renouée du Japon

La Renouée du Japon est une plante originaire d'Asie importée en Europe au début du 19ème siècle pour ses qualités esthétiques. Elle pousse d'avril à septembre, peut atteindre jusqu'à 3 mètres de haut et s'enracinent jusqu'à 2 mètres de profondeur, stockant ses réserves dans d'imposants rhizomes.



à gauche : prolifération de la Renouée du Japon sur les berges de l'Arvière à Lochieu début mai 2018 / à droite : après la première opération de lutte contre la Renouée du Japon fin mai 2018 (8 opérations sont prévues sur 2018-2019)

Cette prolifération très importante et rapide de la Renouée du Japon sur les berges des cours d'eau a de graves conséquences sur l'écosystème. Elle ne laisse aucune place aux autres végétaux, réduisant ainsi la richesse et la diversité floristique. Une berge contaminée, sans arbres typiques des cours d'eau, est souvent peu stable.

Dans le cadre de sa mission de Gestion des eaux, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), la Communauté de Communes Bugey Sud lance une opération test sur deux ans. Certains sites, comme sur l'Arvière à Lochieu, sont difficiles d'accès pour un travail entièrement mécanisé et il a fallu trouver une autre solution pour lutter contre la prolifération de la Renouée du Japon sur nos berges. Elle a donc opté pour une nouvelle technique, basée sur des travaux manuels minutieux avec plusieurs passages par an : fauchage des parties aériennes puis arrosage, bâchage et salage en profondeur avec de la saumure (sans additifs !) pour épuiser le rhizome de la plante.

Il faut savoir que le coût est très inférieur à la technique précédemment employée par BUGEY SUD sur d'autres sites : criblage, concassage et bâchage des terres infestées. Technique qui fait appel à l'utilisation d'engins mécaniques pour déboiser, retirer les terres contaminées, broyer les rhizomes et réorganiser la berge de façon que la nature reprenne ses droits.

Panneau Arvière

La communauté de communes Bugey Sud a installé des panneaux d'indication de l'Arvière afin que la population locale et de passage s'approprie cette rivière labellisée site rivières sauvages et Espace naturel sensible. ■



Nous souhaitons la bienvenue à **Monsieur Franck LAGARD-MERMET** qui a pris la direction du **Pôle ODYNEO du Colombier** suite au départ de **Monsieur Bernard ALBERT** à qui nous souhaitons une bonne retraite. Ce bulletin municipal donne l'occasion à la commune de réaffirmer son engagement aux côtés de cet établissement en poursuivant la coopération qui existe depuis l'ouverture. ■

Compteurs Linky

Le déploiement des compteurs Linky a débuté sur l'ensemble de notre commune.

Chaque propriétaire recevra un courrier d'ENEDIS pour prévenir du passage de l'entreprise mandatée pour effectuer les changements de compteur. ■

(Voir plaquette)

Le duo Ziriab part en tournée cet été à vélo ! Le principe de cette tournée est d'aller jouer dans les églises des petits villages en les reliant avec un parcours qui part de Dijon pour revenir à Dijon.

Ces deux jeunes musiciens, une flûtiste de formation classique et jazz, Lisa Meignin, et un guitariste et compositeur, Gaspard Schilch, vous offrent un concert de qualité à l'église Saint Pierre de **Virieu-le-Petit le mercredi 29 juillet à 20h.**

L'entrée est gratuite avec une participation au chapeau. ■

Canicule

Comme chaque année dans le cadre du plan national canicule, et au regard des épisodes de fortes chaleurs enregistrées en 2019, le ministère des Solidarités et de la Santé et Santé Publique France renouvellent leur campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs. ■

(Voir plaquette)



Nuisances sonores

Arrêté préfectoral de 2008 :

Les travaux de bricolage et de jardinage (utilisant des appareils tels que tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage etc.) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



Les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Charte du Colombier

Pour un bon usage de l'Espace Naturel Sensible qu'est le massif du Grand-Colombier, les différentes collectivités ont établi une charte de bonne cohabitation des usages, consultable sur le site internet d'Arvière-en-Valromey. ■



Etat-civil

Naissance :

1^{er} avril : Joachim CONSTANT-PEYCRU à Brénaz

07 juin : Coline GUILLET à Brénaz

30 juin : Alicia JACQUET à Virieu-le-Petit



Décès :

06 janvier : Janine GIMARET à Virieu-le-Petit

31 mars : Pascal MONTAGNE à Virieu-le-Petit - Pôle Odynéo

13 mars : Simone GARIN à Virieu-le-Petit

14 juin : Alice DURANTEL à Virieu-le-Petit

02 juillet : Solange BERTHET à Lochieu



Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux habitants qui se sont installés sur notre commune ces 6 derniers mois



Rappel

Vous avez la possibilité de régler vos factures (eau, cantine...) par virement, via votre banque en ligne, sur le compte de la trésorerie figurant sur votre facture.

Infos utiles

Mairie : 04 79 87 62 61 - **Fax** : 04 79 87 53 65 - 80 rue de la Pièce - Virieu-le-Petit
01260 ARVIERE-EN-VALROMEY - **Mail** : contact@arviere-en-valromey.fr

Site internet : <https://arviere-en-valromey.fr>

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h & 13h-17h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 9h-12h & 13h-17h

Vendredi : 9h-12h

Mme Annie MEURIAU, Maire : 06 11 53 90 79

Cantine/Garderie/Réservation salles : 06 75 31 36 85

Mail : periscolaire.virieulepetit@orange.fr

Gendarmerie 04 79 87 60 05 ou 17 – Pompiers 18 – SAMU 15

Urgence Européen 112